

pitité à l'esprit humain, que leur langue ne fait plus que bégayer, et que leur lance est vermoulue.

*LISTE DES PERSONNES qui ont souscrit à Paris, pour le paiement de l'amende prononcée contre MM. Fabrier et Sainneville, par la Cour royale de Paris. Le Maximum de la Souscription est fixé à cinquante centimes par personne.*

## PARIS.

MM. Goyonnet de Senac médocia; Hémé, ex-employé de l'armée du midi en Espagne; Le Dien, lieutenant cademid-soldat; Maré.

## SAINT-AMAND, dép. du Cher.

Bard-Velletier, négociant; Bidot, avocat avoué; Boucheron, notaire; Blanc aîné, avocat; Bonnet-des-Balsans, avocat; Bonnichon - Joly, négociant, électeur; Bonnichon fils, négociant, électeur; Boufant, clerc d'avoué; mademoiselle Bonnet; Barchon-Chaugy fils, négociant. Chipault, propriétaire; Dupuychaunt père, négociant électeur; Dupuychaunt fils, négociant électeur;

Emont, clerc d'avoué; Falconet, *idem*; Godin, avocat avoué; Gagneux, ancien garde-d'honneur; madame Gagneux; Gosset fils, électeur; Guéris l'aîné, propriétaire; Guéris, négociant; Guéris-Chassy négociant; Joset de Vongon parc, électeur; Legrand, électeur et capitaine en retraite; Malard, électeur; Victor Malard, étudiant; Maisonneuve fils, propriétaire; Maisonneuve-Martial, électeur; Marcheron-des-Plâces, électeur; Pécot, capitaine en retraite, officier de la Légion-d'Honneur; Berniel fils, négociant; Picard, notaire. Edouard-Briffault; Robertet, avocat-avoué, électeur; Thoisnard des Plans, propriétaire; Tabouet, avocat. Tarquemet électeur; madame veuve Maisonneuve; Auguste Pelletier pharmacien; Feaux, Chirurgien électeur.

## VIBRAYE, Sarthe.

Beron, légionnaire; Berger, chirurgien; Brillard, électeur. Chauveau, négociant. Lecomte, électeur.

AVIS à messieurs les souscripteurs du *Libéral*.

Messieurs les éditeurs du *Libéral* n'ayant pas jugé à propos de continuer la publication de leur ouvrage, sous l'empire de la nouvelle législation de la presse, ont chargé les éditeurs de la Bibliothèque historique de satisfaire à leurs engagements envers ceux des souscripteurs qui avaient pris des abonnements *d'avance*.

En conséquence, messieurs les souscripteurs du *Libéral* recevront la Bibliothèque historique; ceux à qui cet échange ne conviendrait pas, pourront faire retirer le montant de leur abonnement au bureau de la Bibliothèque historique, rue Neuve des-petits-Champs, n<sup>o</sup> 83.

## EXTÉRIEUR.

III<sup>e</sup> Lettre du correspondant de Berlin.

Berlin le 27 juin 1819.

Il s'instruit un procès à Francfort dans lequel nous devons figurer comme de grands coupables. Lorsque l'Autriche a des secrets à cacher, elle fait comme les enfants, qui orient bien hautain que l'on n'ajoute pas foi à ce qu'on les accuse d'avoir dit tout bas. Il s'agit de projets qu'on lui prête sur les états du pape. Pourquoi tant de bruit à Francfort à l'occasion de négociations, qui, si elles existent, doivent se conduire en Italie, à Pétersbourg ou à Londres? Voici le fait.

La Bibliothèque historique s'est avisée, dans sa correspondance d'Italie et dans ses lettres de Berlin, de parler du dessein qu'aurait conçu la cour de Vienne de s'emparer, à la mort de *Pie VII*, de la souveraineté des domaines de l'église. L'aspect de la politique du cabinet autrichien, les conquêtes que François II a faites en Italie, les voyages du prince de Mette nich à Parme, à Florence, à Rome et à Naples, la marche pompeuse de l'empereur, pour aller recevoir les honneurs du Vatican (ce qui a coûté trois millions d'écus au peuple romain), les broutileries entre Rome et Vienne, qui depuis vingt ans ont presque éteint l'épiscopat en Allemagne; broutileries que les négociations n'ont point terminées par un concordat; l'ensemble de ces circonstances était propre à faire deviner quelques-unes des arrière-pensées de l'Autriche, comme

à faire craindre aux Italiens de les voir se réaliser. La Prusse n'a probablement pas été mise dans la confiance, car elle ne doit pas désirer que l'agrandissement de l'Autriche justifie ou facilite l'extension d'une autre grande puissance, qui menacerait immédiatement son indépendance.

Il était permis de faire ses conjectures. La *Bibliothèque historique* a eu l'indiscrétion de publier des faits... Un *Journal de Francfort* a été assez indiscret pour copier la *Bibliothèque*... Grande rumeur dans le cabinet de Vienne... On assemble le conseil aulique; on lit la *Bibliothèque* et la *Gazette de Francfort*... Il fallait une circonstance aussi impérieuse pour donner jour à votre ouvrage, l'entrée en est défendue à la frontière d'Autriche.

Après de longues délibérations, l'on s'arrête à un grand parti. Le prince de Metternich intimera à *M. de Handel*, chargé d'affaires à Francfort, l'ordre de demander sur le champ au sénat, au nom de son souverain, que le censeur qui avait permis l'insertion de cet article sût puer d'une manière exemplaire. On ne peut exprimer l'embarras des sénateurs en recevant cette note, rédigée avec la plus grande sévérité. Il leur semble que la guerre est déclarée, et que déjà cent mille Autrichiens sont à leurs portes. Le censeur *Severus* est appelé. Il se justifie sur ce que déjà cet article avait paru dans plusieurs journaux allemands. Le rédacteur est cité devant le tribunal de police... Après de violents débats, le rédacteur et le censeur protestent contre toutes conclusions qui seraient prises par le commissaire de police, attendu qu'ils ne sont point sous sa juridiction. L'affaire en est là.

*M. de Handel* exige une satisfaction éclatante. Les magistrats de la ville libre de Francfort feront leur possible pour la donner aussi éclatante que le désire *M. de Handel*. Ils feront probablement déclarer par la *Gazette de Francfort*, à la face de l'univers, que l'Autriche n'a pas le projet de

rétrograder le domaine de saint Pierre à l'ancien royaume d'Etrurie, à l'ancienne république de Venise, à l'ancienne république de Raguse, aux états de Parme et de Plaisance, à l'île d'Elbe, à la principauté de Piombino, à quelques autres petits territoires dont elle jouit paisiblement sous le beau ciel d'Italie. Après que *M. le censeur Severus* et *M. le rédacteur* auront fait cette amende honorable, qui osera supposer ces odieux projets au cabinet le plus orthodoxe du monde? Celui qui aurait cette témérité serait traité inmanquablement de révolutionnaire, de bonapartiste... L'Autriche a si bien fait la guerre aux révolutionnaires et aux bonapartistes qu'il faudrait que le cardinal Fesch fût pape, pour qu'on pût croire qu'elle voudrait faire de l'Italie ce qu'en avait fait Napoléon... Il est bien vrai qu'en 1814 les hautes puissances avaient assuré par des traités une portion des marches de Fermo et d'Ancone au roi Joachim; on dit qu'en 1815 elles lui offrirent Bologne et Ferrare, s'il voulait faire hommage du royaume de Naples au roi Ferdinand...; mais c'était par une politique de circonstance que la guerre du 20 mars a redressée. Depuis le 20 mars, il n'y a plus à mettre en discussion les droits des princes légitimes. Le traité de la sainte alliance a pourvu à la sûreté de tous les souverains légitimes. On n'ira pas mettre le pape hors des garanties d'un traité que les princes de Waldeck et de La Lippe ont signé comme les rois de Suède et de Saxe, les empereurs de Russie et d'Autriche.

Pour en revenir à l'Autriche, je puis attester qu'elle a toujours eu les plus grands égards et les plus touchantes attentions pour le saint père. A peine sa sainteté était exaltée, que les ambassadeurs autrichiens lui prodiguaient les témoignages d'un attachement vif et respectueux.

Au mois de mars de l'an 1800, la continuation de la guerre entre l'empire d'Allemagne et la république française semblait devoir décider des destinées de l'Italie :

les apparences étaient que la guerre serait favorable à l'Autriche. Les armées françaises, mal payées par le directoire, mal administrées par les agents civils, avaient éprouvé des revers dans les dernières campagnes. Le gouvernement de la république venait de changer; les ennemis pouvaient se flatter que le pouvoir consulaire trouverait à son établissement des obstacles qui l'empêcheraient de conduire une guerre au-delà des *Apenins*. J'étais alors à *Venise*, chargé de suivre les opérations du Conclave; le cardinal *Chiaramonte* fut élu pape. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans cette assemblée, ce fut l'influence qu'exerça le parti français sur le choix d'un souverain pontife.

Le pape Pie VII, en considérant la situation de l'Italie, gémissait sur les devoirs qu'on venait de lui imposer. L'aspect des périls où allait le livrer le malheur des temps, répandait dans son âme le trouble et l'inquiétude; il s'était retiré dans le fond de son palais pour méditer sur le parti qu'il conviendrait de prendre pour le bien de la chrétienté; depuis huit jours il y vivait seul. Le cardinal *Hersant*, chargé des intérêts de l'Autriche, avait eu le temps de recevoir des instructions de sa cour. L'empereur n'était point insensible aux hautes destinées du *ca-di-al Chiaramonte*; il chargeait son ambassadeur de lui présenter ses félicitations.... Déjà son éminence avait témoigné aux prélats qui devaient former le conseil du pape, toutes les craintes que ressentait son souverain en voyant les périls sans nombre auxquels serait exposée sa sainteté, au milieu des troubles qui agitaient l'Italie. Le cardinal tremblait de voir compromise la sûreté du saint père.... Dans cette situation d'esprit son éminence vient humblement troubler les méditations du souverain pontife; Elle lui montre l'Italie en feu et l'esprit républicain agitant les peuples de ses vertiges; le peuple romain, encore dans l'enthousiasme de la liberté, capable de tout entreprendre au souvenir de l'ancienne Rome....

« Très-saint père, les mouvements de la guerre peuvent rappeler les armées de l'Autriche au nord de l'Italie.... Je suis frémir à l'idée de voir votre sainteté au milieu de Rome, en but aux attentats de tous les partis, exposée peut-être à subir le sort de son illustre prédécesseur.... S. M. I. et R. vous offre tout l'appui et la bonne volonté que vous êtes en droit d'exiger d'elle.... » Le saint père, touché d'un si tendre intérêt, cherche des expressions qui puissent correspondre aux sentimens que lui exprime un puissant monarque.

Cependant les premières démarches du gouvernement consulaire donnent à penser que la république française va renoncer au système insurrectionnel qu'elle avait suivi la convention et le directoire... Bientôt le pape reçoit des communications propres à calmer ses craintes; il tourne ses regards vers Rome. Le cardinal obtient une nouvelle audience... Son éminence ne peut voir, sans de mortelles frayeurs, le souverain pontife déterminé à se rendre dans un pays que la guerre va couvrir de ruines et livrer au carnage.... A cela, sa sainteté oppose les besoins de la religion.... Elle sent la nécessité de prendre sans plus tarder le gouvernement de l'église; elle doit aller à Rome, quels que soient les dangers qui l'y attendent.... « D'ailleurs S. M. I. et R. fait occuper par ses armées les états de l'église.... En prenant la défense d'une si belle cause, elle doit s'attendre à des succès. Qu'aurai-je à craindre sous la garde d'une armée autrichienne? — Très-saint père, nous pouvons éprouver des revers... Le premier consul se met à la tête de son armée; il fait des levées considérables, et sait comment on fait la guerre en Italie... L'air est très-mauvais à Rome pendant le printemps; il y règne actuellement des fièvres qui font périr beaucoup de monde. Pourquoi exposer votre personne sacrée aux atteintes d'une maladie contagieuse?... Il n'est pas de séjour plus agréable que celui de la ville de Gratz; on y respire un air excellent. Si votre sainteté voulait

» *y attendre quelques mois pour laisser passer la saison mal-*  
*saine, pour voir quelle tournure prendra la guerre, je suis*  
*chargé par l'empereur de lui offrir cette résidence, de mettre*  
*à sa disposition la ville qu'il lui plaira de choisir dans*  
*les états d'Autriche.»*

A chaque annonce du départ pour Rome, M. l'ambassadeur renouvelle ses propositions... Il cherche à les faire goûter aux prélats, aux cardinaux de la cour du pape..... Sa sainteté croit s'apercevoir qu'il ne s'agit pas seulement d'être bienveillant envers elle, que c'est une négociation que conduit le *cardinal ambassadeur*... Sa sainteté a plus de frayeur de cette négociation que des victoires présumées des armées françaises... Il lui semble qu'elle ne doit point aller en Autriche et laisser Rome aux armées autrichiennes. Elle fait secrètement ses préparatifs, et l'on apprend un matin qu'elle est partie, avec peu de personnes à sa suite, sur une frêle embarcation qui doit la porter dans ses états.

Le saint père a été en grand danger de faire naufrage en abordant les côtes d'Italie. Il a eu beaucoup à souffrir, mais enfin il atteignit Rome, d'où les Autrichiens n'eurent pas la pensée de le renvoyer. La bataille de Marengo vint décider la question. Le cardinal ambassadeur fut disgracié.

Sa sainteté a-t-elle cédé à de vaines terreurs ? Je ne donnerai pas là-dessus mon opinion. Quoique cette lettre doive paraître en France, où l'on jouit complètement de la liberté de la presse, l'affaire de M. de Handel m'épouvante. Il ne faut pas que M. Vincent puisse nous accuser de vouloir faire de l'Autriche *une puissance révolutionnaire*. Elle a prouvé en mille occasions sa haine pour les révolutions et pour tout ce qu'elles avaient produit. Néanmoins, pour que l'on ajoute entièrement foi à la déclaration que fera la gazette de Francfort, le cabinet de Vienne devra retirer les troupes qu'il tient au nord de l'Italie, celles

qui occupent les états de Parme et de Plaisance, celles qui respirent l'air pur de la Toscane. L'Italie est résignée et soumise, serait-il nécessaire de la couvrir d'une armée pour lui faire aimer les nouvelles dominations ? L'empereur François II signera un bon concordat avec Pie VII.; il pourra même garantir au pape et à ceux qui lui succéderont les états de l'église, après cela personne ne vensera que le monarque ou ses ministres aient des vues ambitieuses sur les provinces que Pepin et Charlemagne ont données à saint Pierre.

Opinion d'un Anglais sur la situation de l'Angleterre  
depuis la bataille de Waterloo.

Les esprits commencent ici à se fixer sur les suites de la dernière guerre: on se demande quels avantages réels l'Angleterre a retirés de ses efforts et des succès de ses alliés contre la France, et l'on finit par s'apercevoir que, volontairement ou non, les ministres ont trompé le parlement et la nation, sur le but et les résultats de la coalition.

Est-il bien vrai que l'on soit parvenu à calmer l'effervescence de l'esprit national en France? En associant le gouvernement français à la grande alliance européenne, croit-on avoir identifié le caractère et les intérêts du peuple avec ceux des nations voisines? Ses actes de tous les moments ne décèlent-ils pas une forte aversion pour tous les soins complaisants que l'on voudrait continuer à prendre de son bonheur?

Et si, par aventure, cinq années d'esclavage n'avaient pas suffi pour opérer le changement tant désiré dans les dispositions de la nation française, le moyen d'obtenir *les garanties raisonnables* de lord Clancarty sera-t-il de nous arroger à perpétuité le droit de conquête, et de recourir à une nouvelle coalition? Dans ce cas, a-t-on bien réfléchi qu'encore aujourd'hui l'on ne saurait expliquer, je ne dis pas les succès, mais seulement la réunion de la première, que par la force et l'ensemble des circonstances extraordinaires qui l'ont fait naître. Où trouver dans l'histoire un second exemple d'une semblable fédération de toutes les nations civilisées de l'Europe contre une seule? La coalition contre la république de Venise ne peut même être mise en parallèle. Si donc il y a quelque chose de réel dans ce qu'on rapporte des jalousies, de l'inconstance et des caprices extravagants des rois, caprices qui, comme le disait Sully, décident des affaires les plus sérieuses et les plus importantes, bien plus que les conseils réfléchis ou les considérations d'honneur, de gloire, ou de bonne foi, ne serait-il pas par trop inconsidéré d'attendre, de la part des souverains de l'Europe, une persévérance aussi unanime, aussi improbable, aussi contraire à l'essence des choses et à l'expérience du passé? Chercher à perpétuer l'antichambre entre des intérêts opposés, prétendre éterniser une combinaison forcée, dont l'existence fut le résultat d'un concours presque prodigieux d'événements fortuits, n'est plus une intention qu'on puisse avouer sérieusement aujourd'hui. Il y a de l'iniquité à vouloir que les puissances de l'Europe forment et entretiennent de nouveau une ligue d'oppression contre la France, personne ne le contestera; mais en supposant que les puissances se prêtassent à cette iniquité, en supposant qu'elles tentassent de mettre une seconde fois les destinées de cette grande nation à la merci d'une assemblée de politiques à projets, d'aventuriers de toutes les nations, transportant, selon les saisons, le lieu de leurs

séances d'une capitale dans une autre, prenant aujourd'hui les eaux de Pyrmont, demain, les bains de Vienne, et, séance tenante, resserrant ou relâchant les liens de l'hydre captive, selon que leurs courtiers leur rapporteraient que le monstre aurait donné des signes de patience ou de mécontentement; quelles seraient les conséquences d'un tel état de choses? J'admets que la France soit anéantie, et qu'il n'y ait plus désormais de représailles à craindre de sa part, ne peut-on raisonnablement conjecturer qu'une autre nation succèdera à la haine et à la jalousie concentrées aujourd'hui sur elle seule? Ne formera-t-on pas une nouvelle alliance? Ne fera-t-on pas un appel à l'ambition nationale et individuelle? Ne pourra-t-on pas convoquer un autre congrès, pour le rendre dépositaire des passions du premier? Et si cette suspicion de suprématie (et elle pourrait devenir fondée) s'attachait à l'Angleterre elle-même, au point de la constituer en prévention pour la terreur que cause sa marine, comme le fut la France pour la terreur qu'inspiraient ses armées; si l'on exigeait des garanties contre ses futurs empiétements, contre son influence dans les affaires du continent, n'est-il pas à craindre que le tribunal suprême des souverains ne prononce une sentence solennelle contre les intentions du ministère anglais, comme il l'a fait contre celles de Napoléon, et qu'on ne tente un second et terrible effort? Soit que l'Angleterre devienne cette puissance prédominante qui, dans tous les temps, parait avoir existé en Europe, soit que quelqu'autre état se trouve placé à cette périlleuse élévation, il est probable que les inventeurs ou les disciples du nouveau système des congrès ne renonceront pas au grand principe des coalitions générales.

Ainsi, chacun des états de l'Europe doit s'attendre à être proscrit à son tour, et successivement ruiné: nous et notre postérité, nous serons exposés au retour perpétuel

d'une guerre faite sur la même grande échelle qui a déjà rempli nos contemporains d'admiration et de joie ; les routes seroient de nouveau couvertes de courriers ; des cabinets entiers voyageront en poste ; la société des salons et des bals ne sera plus composée que de ministres et de têtes couronnées. Après avoir présumé à de plus grands travaux , par ces délabrements vraiment augustes , les souverains coalisés mettront tout-à-coup leurs armées en marche , de toutes les parties de la terre ; et , tombant sur le coupable proscrit , ils accompliront avec fracas le grand œuvre de la politique européenne. Peut-être lord Castlereagh et son noble frère se sont-ils persuadés que c'était ainsi que s'exécuterait aujourd'hui le système dont on dit que s'avisait jadis Henri IV. Il y a toutefois entre la cour des quinze de celui-ci et le congrès , cette différence , que le grand but de la cour des quinze était d'empêcher à jamais les guerres dévastatrices , tandis que le congrès a commencé ses opérations par répandre des flots de sang , et a jeté les germes de querelles perpétuelles entre toutes les nations de l'Europe.

Lors même que le système des coalitions serait sans inconvénient pour le bonheur et le repos général des peuples , il devrait encore en avoir un grand aux yeux du gouvernement anglais , celui de ne pouvoir désormais se concilier avec la sécurité du peuple qu'il régit : que le gouvernement anglais soit le chef , qu'il soit l'ennemi de la coalition , les dangers que court la nation sont les mêmes ; sa ruine est assurée. Si les puissances de l'Europe la décrètent comme celle de Napoléon , elle est inévitable ; car nos propres colonies , et les peuples de notre domination , ne manqueraient pas de s'associer au reste du monde pour hâter une révolution qui effacerait l'Angleterre de la liste des nations. Mais le courroux de la coalition dut-il choisir une autre victime , la perte de l'Angleterre est

encore infaillible , si c'est à sa charge que doit , comme par le passé , retomber l'entretien de la ligue formidable. Toutes les alliances précédentes ont été cimentées par l'or de l'Angleterre. La dernière , plus coûteuse peut-être que toutes les autres ensemble , l'a été de son or et de son sang ; mais l'or sur-tout a été répandu avec une telle profusion que la source de nos richesses paraît à jamais tarie et que l'on ne peut y puiser désormais sans compromettre , je ne dis pas la puissance , mais l'existence même de la nation ; aussi comment s'empêcher de frémir en songeant que le salut de tout un peuple est encore à la merci de l'ignorance , de la vanité et de l'enlèvement des mêmes hommes qui l'ont déjà si cruellement compromis ?

Et qu'on ne croie pas que l'Angleterre ait trouvé dans les derniers succès le moindre dédommagement de tant d'efforts ! De toutes les puissances elle est la seule qui n'ait rien retiré des avantages communs : il semble qu'il ne se soit agi pour elle , que d'ajourner sa ruine ; pour la première fois elle a placé à fonds perdus : elle s'est affaiblie de tout ce qu'ont gagné les autres puissances ; et que n'ont-elles pas gagné ! Quel que soit le nombre des hommes qu'elles ont laissés sur les champs de bataille , elles n'ont pas tardé à les remplacer , et au delà ; aucune n'a manqué d'augmenter sa population ; elles ont donc acquis en richesse et en prépondérance ; mais l'or de l'Angleterre ! qui le remplacera ? qui se chargera de subvenir à ce premier des besoins pour un peuple dont l'existence est dans son crédit purement commercial , et dont le gouvernement ne saurait s'appuyer sur des baïonnettes ? Le roi d'Angleterre ne peut imiter l'empereur d'Autriche , et réduire par un édit le papier de la banque à un cinquième de sa valeur.

Les ministres affectent de croire que la bataille de Waterloo a mis le seau à leur réputation et réduit à jamais leurs adversaires au silence : quelle fatale erreur !

Loin que la question soit changée le moins du monde, ou que la balance penche tant soit peu de leur côté, c'est cette victoire même et ses suites qui rendent désormais leur condamnation inévitable aux yeux de tout juge impartial; et en effet, après avoir réussi même en de-là de leurs desirs, ne laissent-ils pas la nation en proie à des difficultés insurmontables? Qu'a-t-on obtenu de ces prétendus succès? L'Angleterre est-elle, sous aucun rapport, dans une situation meilleure que celle où elle se trouvait avant cette victoire, qui devait être si féconde en résultats? Que les plus déterminés partisans de la guerre nous apprennent, aujourd'hui que leurs desseins sont accomplis, en quoi l'Angleterre aurait pu se trouver plus mal en faisant la paix avec Napoléon, qu'elle ne l'est maintenant; mais maintenant qu'elle a détrôné Napoléon et accablé la France? Nous le savons, les amis de l'ancien système social répondront qu'on ne doit épargner ni le sang ni les trésors, quand il s'agit d'étouffer l'esprit révolutionnaire. Aveugles raisonneurs! ils ne voient pas qu'au lieu de l'étouffer en France, ils l'ont inoculé au reste de l'Europe! Et quand il serait vrai que vous fussiez parvenus à faire avorter sur le continent les germes précieux de la liberté, croyez-vous que nous partagerions la joie de votre fatal succès? Croyez-vous qu'il y ait là de quoi nous faire oublier les dangers dont nous sommes nous-mêmes menacés? Je sais que dans l'enthousiasme de la victoire, quelques-uns parmi nous ferment encore l'oreille aux conseils de la prudence. Les titres flatteurs d'arbitres de l'Europe, de conservateurs des trônes, de maîtres des mers, de dispensateurs des couronnes et des foyaux,

Chatouillent de nos cœurs l'orgueilleuse faiblesse.

Mais gardons-nous de nous laisser aveugler par la fortune. Nous avons sous les yeux un des exemples les plus

terribles de ses caprices, et des revers réservés à quiconque se laisse éblouir par l'éclat de ses faveurs, même les plus solides. Ne dédaignons pas du moins cette grande leçon, nous qui serions effrayés peut-être, s'il était possible, d'évaluer exactement ce que nous ont fait gagner ou perdre les revers de nos ennemis.

Que les hommes qui nous régissent, au lieu de se laisser aller aux emportemens d'une vaine gloire, prennent la peine de supputer les prétendus avantages de notre situation actuelle; qu'ils descendent dans les détails, et qu'ils nous disent ensuite si l'examen des faits avérés n'a pas en dernière analyse porté dans leur esprit cette désespérante conviction, que l'on ne saurait trouver un système d'imposition qui mette jamais l'Angleterre à même de satisfaire au paiement de sa dette nationale et aux dépenses de ses établissemens. Et sans nous égarer ici dans les colonnes de calculs sur lesquelles le chancelier de l'échiquier voudrait édifier un plan qui le mette à même de puiser dans le fonds d'amortissement sans toucher au produit de quarante années des versements faits dans cette caisse; on peut affirmer, que, M. Vansittart n'a pu, par le pouvoir magique de ses chiffres, déplacer les champs, ou faire mouvoir les bêtes qui y paissent, pour se rendre spontanément à son touchant appel en faveur du renouvellement de la taxe qui, dans un grand nombre de cas, sera la seule portion de rente foncière que l'on payera pour l'année courante.

Il ne faut pas avoir, en fait d'algèbre, toutes les connaissances de ce ministre, ou des autres arithméticiens politiques, pour affirmer que les divers systèmes financiers adoptés jusqu'ici, sont incompatibles avec l'existence de l'intérêt foncier; et qu'à moins de prendre des mesures pour le relever de cette baisse qui n'a pas d'exemple, nous serons exposés à voir tomber avec lui tous les autres

intérêts dépendants de cette source commune de prospérité.

Puissions-nous enfin avoir acquis la certitude que notre prospérité intérieure ne tenait en aucune façon à l'accomplissement des vûes de politique étrangère adoptées par notre cabinet, et que rien ne pouvait lui être plus préjudiciable que leur accomplissement !

La prépondérance politique de l'Angleterre est en effet portée au plus haut degré, et cependant jamais peut-être la nation ne s'est trouvée dans un état plus complet de misère et de détresse.

Nous ressemblons à ces malades dont le corps bouffi tient plus de place à mesure qu'ils sont moins bien portants. Non pas que je me joigne à ceux de nos compatriotes qui croient avoir à déplorer la perte ou la décadence des attributs par lesquels nous nous sommes toujours fait gloire de nous distinguer de nos contemporains.

Les principes de la révolution n'ont rien perdu parmi nous de cette influence salutaire, qui est la plus sûre sauvegarde contre le despotisme; l'orgueil du caractère national est encore intact, nos institutions sociales encore vierges : nos vertus publiques et privées, nos établissements, notre industrie, aux yeux de quiconque appréciera justement les qualités respectives des nations, doivent encore nous élever fort haut dans l'estime de nos rivaux. La majorité même de nos hommes d'état n'est point entachée de vices bas, et peut-être ne pourrait-on les accuser justement d'atteintes préméditées contre la constitution, et je crois qu'ils peuvent être absous de tout ce qui ne tient pas aux préjugés, à l'obstination, à la présomption ou à l'ignorance. Je sais tous les reproches que les nations voisines leur adressent ; mais ils me paraissent moins fondés sur de justes raisons que sur une différence de mœurs qu'on ne porte pas en ligne de compte. En général on s'apitoie sur des maux

qui ne sont rien en comparaison des atteintes portées à notre crédit : c'est là qu'est notre grande calamité nationale ; c'est par elle que nous sommes menacés d'une ruine prochaine.

Tant d'époques ont été fixées pour une banqueroute générale qui n'a pas eu lieu, tant de prédictions ont été démenties, que l'on a fini par croire qu'il existait dans la bourse du public une faculté reproductive, qui augmentait en raison des besoins, et qui mettait perpétuellement à même de les satisfaire.

Lorsque nos financiers se sont aperçus que la somme au de-là de laquelle M. Pitt lui-même avait jugé que la dette ne pouvait s'élever, se trouvait dépassée de deux cents millions, ils ne virent plus de terme au crédit du gouvernement ni de fin au principe de nos ressources. La facilité avec laquelle leurs emprunts se sont négociés est venue aider encore à l'illusion. Le succès éventuel du système des impôts, en flattant leur vanité, a exalté toutes leurs espérances ; et les choses en sont venues au point qu'ils risqueront de rompre la corde, pour le seul plaisir de prouver qu'elle peut résister encore. Néanmoins, aux yeux des hommes d'un commun bon sens, les expériences précédentes ont prouvé que toutes les chances de résistance sont à-peu-près épuisées : il est démontré que, non-seulement nous ne pouvons plus souffrir parce que nous avons trop souffert, mais que nous ne pouvons supporter plus long-temps ce que nous avons supporté jusqu'ici. Tout est dit sur le système suivi depuis quelques années ; les faits parlent d'eux mêmes ; ils parlent plus haut que les sophistes les plus turbulents. Les avantages recueillis sont douteux, inaperçus. Les maux au contraire sont sentis par tous, pèsent sur tous et portent une juste crainte dans toutes les classes de la société : puissent-ils ne pas être irréparables !



La moitié au moins de ceux qui ont fait de la politique un objet d'étude ou d'amusement, protestent contre le rétablissement de l'ancien système social, même chez nos ennemis. Ils pensent que notre sang et nos trésors ont été prodigués pour une cause qui, malgré des succès apparents, ne peut ni ne doit finir par l'emporter : enfin, personne parmi nous, pas même lord Castlereagh, ne peut nier que les sacrifices indispensables que l'on a dû faire pour soutenir ce système, nous ont réduits à un état d'épuisement qui menace de nous devenir fatal. . . . Aura-t-on la témérité de persévérer ?

---

## INTÉRIEUR.

---

### ADMINISTRATION.

#### SURSIS ACCORDÉ AUX COLONS.

*A Nosseigneurs et Messieurs les Pairs de France, à Paris.*

NOSSEIGNEURS ET MESSIEURS,

Le moment est venu que la Charte constitutionnelle soit exécutée sans restriction. Tel est le résumé des débats de votre auguste assemblée, tel est le vœu de tous les Français, tel est surtout celui des hommes pour qui le cours de la justice est arbitrairement interrompu depuis dix-huit ans.

Qu'il nous soit donc permis de porter votre attention et de vous adresser nos justes réclamations sur un objet qui ne peut plus être ajourné sans violer notre propriété et celle de plusieurs milliers de Français, sans fouler aux pieds la justice et sans déroger à la Charte constitutionnelle.

Elle porte, art. 9 : Toutes les propriétés sont inviolables. Point d'exception.

Nous sommes héritiers du sieur Benech de Lepinay, en son vivant demeurant à Bordeaux.

Sa succession consiste uniquement en un contrat \* pu-

\* Deux expéditions légales de ce contrat ont été adressées à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies.

La première par les exposants le 12 février 1815, et la deuxième par la chambre de commerce de Bordeaux le 25 juin 1816.

Nous en joignons ici une copie sur papier libre, très exacte.